

La municipalité de Fournes-en-Weppes, en partenariat avec l'UFCV Hauts-de-France, propose de nouveau aux enfants âgés de 2 ans révolus et scolarisés jusqu'à 11 ans les mercredis récréatifs du mercredi 3 septembre 2025 au mercredi 1^{er} juillet 2026, sous réserve de nouvelles directives gouvernementales.

Le nombre de places étant limité à 20 / 24 enfants (selon la tranche d'âge et la réglementation en vigueur), la priorité sera donnée :

- Aux Fournois
- Lorsque les deux parents travaillent
- Aux inscriptions à l'année en journée
- Aux fratries

Les inscriptions pour les extérieurs sont possibles sous réserve des places disponibles.

Organisation :

Les mercredis récréatifs fonctionnent **uniquement** sur le temps scolaire, soit 36 mercredis.

Horaires de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Une garderie est possible le matin de 7h30 à 8h30, de 11h30 à 12h30 et de 16h30 à 17h30.

Le repas et le goûter sont à prévoir par les parents.

	Tarifs journée complète		Temps du repas	
	Fournois	Extérieurs	Fournois	Extérieurs
Quotient familial	0 à 750 €	5.60 €	12.20€	0.95€
	751 à 1120 €	15.20€	22.30€	2.05€
	1121 € et plus	20.30€	31.50€	2.45€
Garderie		1.80€ / Séance / enfant		

Informations concernant les parents n'étant pas sur le portail famille :

La facture sera en ligne sur ce portail famille avant le premier mercredi de chaque période afin d'y effectuer le paiement.

Pour accéder au portail famille, vous recevrez un mail d'activation suivi d'un mail indiquant votre identifiant puis un autre précisant votre mot de passe temporaire (attention vous pourrez recevoir vos identifiants seulement si la confirmation d'activation est confirmée)

Aucun remboursement ne sera accepté sauf en cas de sortie de classe.

Inscriptions :

Pour vous préinscrire, merci de compléter la « fiche pré-inscription 2025.2026 » et la transmettre datée et signée **avant le 15 juin 2025 dernier délai** à :

elodie.lespineux@ufcv.fr ou directement à l'école du Clos d'Hespel, rue du 4 septembre.

Selon les modalités d'inscriptions et les places disponibles, vous recevrez un mail de confirmation ou de refus pour l'inscription de votre enfant au plus tard le 18 juin 2025.

Si votre demande d'inscription est validée, les documents suivants devront impérativement être remis au plus tard **le 24 juin 2025** au centre dans une enveloppe fermée : **Mercredis récréatifs, Ecole Du Clos d'Hespel, rue du 4 septembre Fournes en Weppes.**

- La fiche d'inscription
- La fiche d'autorisation
- La fiche autorisation Whatsapp
- La fiche sanitaire de liaison
- L'attestation employeur des deux parents, attestant que vous travaillez le mercredi.
- L'attestation de Quotient Familial de la CAF (pour bénéficier des tarifs inférieurs au QF 1120 euros)
- Le justificatif de domicile daté de moins de 6 mois
- L'attestation d'assurance responsabilité civile
- La copie du carnet de vaccination ou le certificat médical attestant la situation vaccinale
- Une photo d'identité récente.

A défaut de recevoir le dossier complet au plus tard le 24.06.2025, votre inscription sera annulée et votre place sera attribuée à une autre famille.